



## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI

23, rue de la Fabrique

Sainte-Angèle-de-Mérici (Québec) G0J 2H0

Téléphone : 418 775-7733 Télécopieur : 418 775-5722

<http://municipalite.sainte-angele-de-merici.qc.ca>

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 13 janvier 2020, tenue à 20 h 00 à la salle du conseil de l'édifice municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.

Sont présents :	Monsieur	Michel Côté	Maire
	Madame	Dolorès Bélanger	Conseillère, siège no 1
	Madame	Myleine Gauthier	Conseillère, siège no 2
	Madame	Francine Bezeau	Conseillère, siège no 3
	Madame	Marie-France Dupont	Conseillère, siège no 4
	Monsieur	Réginald Dionne	Conseiller, siège no 5
	Madame	Carole Ferraris	Conseillère, siège no 6

**Madame Annie Fraser, directrice-générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.**

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-01-01 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant.

Adoptée

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

### 3. ADMINISTRATION

3.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-09 - AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE ET LES TAUX DE COMPENSATION POUR LES SERVICES 2020

3.2. ENGAGEMENT CHEF D'ÉQUIPE ET OPÉRATEUR

3.3. AUTORISATION POUR FORMATION RÈGLEMENT D'EMPRUNT

3.4. APPROBATION DU BUDGET 2019 ET 2020 DE L'OHM

### 4. TRÉSORERIE

#### 4.1. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES

4.1.1. *Liste des dépenses incompressibles payées en décembre 2019 (annexe 1)*

4.1.2. *Rémunération des employés municipaux et des élus*

4.1.3. *Engagements des dépenses*

4.1.4. *Autorisation de paiement des dépenses (annexe 2)*

4.1.5. *Suivi des dépenses en lien avec le budget 2019*

4.2. AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUES ET D'UNE CAMIONNETTE

**4.3. AUTORISER POUR FORMATION « PROTECTION DE LA RESSOURCE EAU POTABLE ET GESTION DES INFRASTRUCTURES »**

**4.4. AUTORISATION DE CONCLURE UN ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'ACHAT DE GÉNÉRATRICES**

**5. TRAVAUX MUNICIPAUX**

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-01 – CONCERNANT LA TARIFICATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DANS LE CADRE D'INCENDIE DE VÉHICULE DE NON-RÉSIDENTS**

**7. URBANISME**

**7.1. AVIS FAVORABLE À LA DEUXIÈME ORIENTATION PRÉLIMINAIRE POUR LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE (DOSSIER CPTAQ NUMÉRO 412212)**

**8. LOISIRS ET CULTURE**

**8.1. AUTORISATION D'ACHAT POUR ACTIVITÉ AU LOISIR MUNICIPAL**

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

**9.1. DÉPÔT DU RAPPORT DU BILAN DE LA STRATÉGIE D'EAU POTABLE 2018**

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée

**2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

20-01-02 Sur la proposition de monsieur Réginald Dionne, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 ainsi que les deux (2) séances extraordinaire du 19 décembre 2019.

Adoptée

**3. ADMINISTRATION**

**3.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-09 - AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE ET LES TAUX DE COMPENSATION POUR LES SERVICES 2020**

**ATTENDU QU'** un avis de motion du projet de règlement est donné par madame Dolorès Bélanger à la séance extraordinaire du 19 décembre 2019 à 20 h 00 et est présenté en séance tenante;

**EN CONSÉQUENCE:**

20-01-03 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1 :** Pour l'exécution de ce budget, le taux des taxes et le montant des compensations qui doivent être imposés et prélevés dans la municipalité sont fixés comme suit :

### 1) **Taxe foncière générale**

Il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé pour l'année 2020, une taxe sur tous les biens fonds imposables de la municipalité, sur la base de leur valeur portée au rôle d'évaluation à raison de un dollar et vingt-quatre cents (1,24 \$) par cent dollars (100 \$) d'évaluation.

### 2) **Taxe foncière spéciale aqueduc (réservoir)**

Il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé pour l'année 2020, une taxe foncière spéciale sur tous les biens fonds imposables de la municipalité, sur la base de leur valeur portée au rôle d'évaluation à raison de zéro virgule zéro cent quarante-cinq cents (0,0145 \$) par cent dollars (100 \$) d'évaluation.

### 3) **Compensation pour le service d'égout**

Afin de payer le service d'égout et les frais d'administration inhérents, il est, par le présent règlement, imposé et il sera exigé, pour l'année 2020, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la municipalité qui sont desservis par le réseau d'égout. Cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

➤ Résidence/logement	165,25 \$
➤ Foyer de personnes	330,50 \$
➤ Épicerie/boucherie/centre débitage	165,25 \$
➤ Garage/station-service/bar	206,50 \$
➤ Autre commerce/chalet	82,75 \$
➤ Gîte	165,25 \$
➤ Restaurant/Table champêtre	206,50 \$

### 4) **Compensation pour le service d'aqueduc**

Afin de payer le service d'aqueduc et les frais d'administration inhérents, il est, par le présent règlement, imposé et il sera exigé, pour l'année 2020, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la municipalité qui sont desservis par le réseau d'aqueduc. Cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

➤ Résidence/logement	120,50 \$
➤ Foyer de personnes	240,75 \$
➤ Épicerie/boucherie/centre débitage	120,50 \$
➤ Garage/station-service/bar	150,00 \$
➤ Autre commerce/chalet	60,25 \$
➤ Gîte	120,50 \$
➤ Restaurant/table champêtre	240,75 \$

### 5) **Compensation pour le service de la dette aqueduc (réservoir)**

Afin de payer le service de la dette aqueduc (réservoir), il est, par le présent règlement, imposé et il sera exigé, pour l'année 2020, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la municipalité qui sont desservis par le réseau d'aqueduc. Cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

➤ Immeuble résidentiel/par unité de logement	49,00 \$
➤ Gîte	61,25 \$
➤ Foyer d'hébergement :	
1 à 5 chambres	61,25 \$
6 à 10 chambres	98,00 \$
11 à 20 chambres	147,00 \$
➤ Chalet	49,00 \$
➤ Épicerie/boucherie/centre débitage	61,25 \$
➤ Restaurant/Table champêtre	98,00 \$
➤ Garage commercial/station-service	61,25 \$

- Salon de coiffure 61,25 \$
- Dépanneur, atelier, bureau, place d'affaires, quincaillerie, cantine, autre commerce non prévu 49,00 \$

**6) Compensation pour le service d'enlèvement, de transport et de disposition des matières résiduelles, recyclables et organiques**

Afin de payer le service d'enlèvement, de transport et de disposition des matières résiduelles recyclables et organiques et les frais d'administration inhérents, il est, par le présent règlement, imposé et il sera exigé, pour l'année 2020, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la municipalité qui sont desservis par ces services. Cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

- Résidence/logement 167,75 \$
- Résidence /logement (Chemin privé) 109,25 \$
- Foyer de personnes 335,50 \$
- Commerce 335,50 \$
- Conteneur pour exploitation agricole 335,50 \$
- Chalet 84,00 \$
- Gîte 167,75 \$
- Autre 167,75 \$
- Restaurant/Table champêtre 335,50 \$

**MODE DE PAIEMENT**

**ARTICLE 2** Les modalités de paiements des taxes et des compensations prévues au présent règlement sont les suivantes :

- 1) Tout compte de taxes ou de compensations dont le total n'atteint pas TROIS CENT DOLLARS (300.00 \$): **le compte doit être payé en un seul versement, le 27 mars 2020.**
- 2) Tout compte de taxes ou de compensations dont le total atteint ou est supérieur à TROIS CENT DOLLARS (300.00 \$): **le débiteur a le droit de payer, à son choix, en un, deux, trois ou quatre versements, en fonction des dates qui suivent :**

**Un, deux, trois ou quatre versements égaux :**

**Un seul versement**

- le premier versement doit être payé pour le 27 mars 2020;

**Deux versements**

- le premier versement doit être payé pour le 27 mars 2020;
- le deuxième versement doit être payé pour le 26 juin 2020;

**Trois versements**

- le premier versement doit être payé pour le 27 mars 2020;
- le deuxième versement doit être payé pour le 26 juin 2020;
- le troisième versement doit être payé pour le 25 septembre 2020;

**Quatre versements**

- le premier versement doit être payé pour le 27 mars 2020;
- le deuxième versement doit être payé pour le 26 juin 2020;
- le troisième versement doit être payé pour le 25 septembre 2020;
- le quatrième versement doit être payé pour le 27 novembre 2020.

Les taxes et compensations d'égout, d'aqueduc, de la dette de l'aqueduc (réservoir) et d'enlèvement des ordures seront payables au bureau de la municipalité, sis au 23 rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici et dans le réseau des Caisses populaires Desjardins.

## TAUX D'INTÉRÊTS

**ARTICLE 3** Tous les comptes dus à la municipalité portent intérêt à un taux de douze pourcent (12 %) par an à compter de l'expiration du délai pendant lequel ils doivent être payés. Cependant, seuls les montants des versements échus sont exigibles et portent intérêts.

## CHÈQUES SANS PROVISION

**ARTICLE 4** Lorsqu'un chèque est remis à la municipalité et que le paiement est refusé par l'institution financière pour manque de provision, des frais d'administration de quarante dollars (40.00 \$) seront réclamés au tireur du chèque, en sus des intérêts exigibles.

## ENTRÉE EN VIGUEUR

**ARTICLE 5** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté

### **3.2. ENGAGEMENT CHEF D'ÉQUIPE ET OPÉRATEUR**

20-01-04 Sur la proposition de monsieur Réginald Dionne, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'engager monsieur Kenneth Vautour au poste de chef d'équipe et opérateur journalier selon les modalités de la convention collective et les conditions entendues avec l'employeur. La date d'entrée en fonction est prévue pour le lundi 17 février 2020, ou le 1<sup>er</sup> mars 2020.

Adoptée

### **3.3. AUTORISATION POUR FORMATION RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

20-01-05 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la direction générale à assister à la formation du 29 avril 2020 sur les règlements d'emprunts et défrayer les frais qui en découlent.

Adoptée

### **3.4. APPROBATION DU BUDGET 2019 ET 2020 DE L'OHM**

20-01-06 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les budgets 2019 et 2020 ainsi que les contributions respectives de 7 314 \$ et de 4 841 \$.

Adoptée

## **4. TRÉSORERIE**

### **4.1. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES**

4.1.1. *Liste des dépenses incompressibles payées en décembre 2019 (annexe 1)*

4.1.2. *Rémunération des employés municipaux et des élus*

<u>DATE</u>	<u>À L'ORDRE DE</u>	<u>MONTANT</u>
Déc. 2019	Rémunération (brute) employés et élus municipaux (1 <sup>er</sup> décembre au 28 décembre 2019)	35 328.88 \$

Adoptée

#### 4.1.3. Engagements des dépenses

20-01-07 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'engager les dépenses suivantes pour un montant total de 1 470.00 \$, taxes en sus.

<b>1.</b>	<b>ADMINISTRATION</b>	
	Divers	100.00 \$
	<b>TOTAL D'ADMINISTRATION :</b>	<b>100.00 \$</b>
<b>2.</b>	<b>VOIRIE</b>	
	Gradder 7 pouces	185.00 \$
	Boîte de compartiments et tiroirs	475.00 \$
	Signalisation Arrêt (2)	60.00 \$
	Ventilateurs de salle de bain	±150.00 \$
	Électricien (travaux demandés par le conseil)	<b>À CONFIRMER \$</b>
	Divers	500 \$
	<b>TOTAL VOIRIE :</b>	<b>1 370.00 \$</b>
	<b>TOTAL ENGAGEMENT DE DÉPENSES DE JANVIER 2020:</b>	<b>1 470.00 \$</b>

Adoptée

#### 4.1.4. Autorisation de paiement des dépenses (annexe 2)

20-01-08 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des dépenses, au montant de 565 351.57 \$. (Annexe 2)

Adoptée

#### 4.1.5. Suivi des dépenses en lien avec le budget 2019

<b>Suivi du budget et Dépenses</b>						
Décembre 2019						
<b>Charges</b>						
				Budget	Dépenses	%
<b>ADM générale</b>						
	Conseil			64 976.00 \$	57 914.32 \$	89.13 %
	Application de la loi			142.00 \$	141.88 \$	99.92%
	Gestion financière et administrative			196 587.00 \$	197 729.81 \$	100.58 %
	Greffe-Élections			4 030.00 \$	8 195.69 \$	203.37 %
	Évaluation			52 293.00 \$	51 398.69 \$	98.29 %
	Gestion personnel			21 465.00 \$	18 756.02 \$	87.38 %
	Autres/Concierge			17 152.00 \$	29 203.60 \$	170.26 %
	<b>ADM générale (moyenne utilisée)</b>			<b>356 645.00 \$</b>	<b>347 462.36 \$</b>	<b>97.43 %</b>
<b>Sécurité publique</b>						
	Police			47 500.00 \$	45 893.00 \$	96.62 %
	Sécurité incendie			74 481.00 \$	64 013.87 \$	85.95 %
	Sécurité civile			4 730.00 \$	5 336.08 \$	112.81 %
	<b>Sécurité publique (moyenne utilisée)</b>			<b>126 711.00 \$</b>	<b>115 242.95 \$</b>	<b>90.95 %</b>
<b>Transport</b>						
	Voirie municipale			257 699.00 \$	243 447.40 \$	94.47 %
	Enlèvement de la neige			236 100.00 \$	217 934.59 \$	92.31 %
	Éclairage des rues			10 500.00 \$	8 639.95 \$	82.29 %
	Circulation et stationnement			0.00 \$	0.00 \$	0%
	Transport collectif			13 827.00 \$	13 826.61 \$	100.00 %
	<b>Transport (moyenne utilisée)</b>			<b>518 126.00 \$</b>	<b>478 865.48 \$</b>	<b>92.42 %</b>
<b>Hygiène du milieu</b>						
	Approvisionnement et traitement de l'eau			10 511.00 \$	8 727.57 \$	83.03 %
	Réseau distribution de l'eau			19 510.00 \$	18 478.16 \$	94.71 %

	Traitement eaux usées	27 367.00 \$	29 247.08 \$	106.87 %
	Réseau d'égouts	18 115.00 \$	12 480.48 \$	68.90 %
	Matières résiduelles	115 000.00 \$	113 463.63 \$	98.66 %
<b>Hygiène du milieu (moyenne utilisée)</b>		190 503.00 \$	182 396.92 \$	95.74 %
<b>Santé et bien-être</b>				
		8 000.00 \$	0.00 \$	0 %
	Aménagement, urbanisme et zonage	37 740.00 \$	24 308.75 \$	64.41 %
	Promotion et développement économique	3 479.00 \$	2 278.53 \$	65.49 %
<b>Aménagement, urbanisme et développement (moyenne utilisée)</b>		41 219.00 \$	26 587.28 \$	64.50 %
<b>Loisirs, Halte routière, culture</b>				
	Salle paroissiale	22 200.00 \$	11 784.58 \$	53.08 %
	Loisirs	30 250.00 \$	24 104.88 \$	79.69 %
	Loisirs inter municipal	23 150.00 \$	12 437.03 \$	53.72 %
	Halte routière	3 050.00 \$	4 599.42 \$	150.80 %
	Autres	29 451.00 \$	14 451.00 \$	49.07 %
<b>Loisirs, Halte routière (moyenne utilisée)</b>		108 101.00 \$	67 376.91 \$	62.33 %
<b>Activités culturelles</b>				
	Bibliothèque - 1er étage	11 027.00 \$	4 198.24 \$	38.07 %
	Centre multiculturel - 2ème étage	17 225.00 \$	64 406.64 \$	373.91 %
<b>Activités culturelles (moyenne utilisée)</b>		28 252.00 \$	63 604.88 \$	225.13 %
<b>Frais de financement</b>				
	Intérêts	18 981.00 \$	9 682.47 \$	51.01 %
	Autres frais de financement	10 000.00 \$	7 833.11 \$	78.33 %
<b>Total des frais de financement</b>		28 981.00 \$	17 515.58 \$	60.44 %
<b>Total des charges</b>		1 406 538.00 \$	1 303 735.43 \$	92.69 %
<b>Affectations</b>				
<b>Activités d'investissement</b>				
	Achat camions et équipements	30 000.00 \$	37 082.84 \$	123.61 %
	Bibliothèque & Centre multiculturel	0.00 \$	0.00 \$	0.00 %
	Édifice municipal	10 000.00 \$	0.00 \$	0.00 %
	Salle communautaire	9 500.00 \$		
	Aqueduc	0.00 \$	69 344.59 \$	
	Égouts	0.00 \$	0.00 \$	
	Chemin local 1 & 2	0.00 \$	724 888.02 \$	
	Érosion - Chemin du Portage	0.00 \$	23 247.51 \$	
<b>Total activités d'investissement</b>		49 500.00 \$	854 562.96 \$	1726.39%
<b>Excédent (Déficit) accumulé</b>				
	Remboursement en capital-Mun	46 655.00 \$	118 534.99 \$	254.07 %
	Remboursement en capital-Gouv	93 445.00 \$	0.00 \$	
<b>Total excédent (Déficit) accumulé</b>		140 100.00 \$	118 534.99 \$	84.61 %
<b>Total des affectations</b>		189 600.00 \$	973 097.95 \$	513.24 \$

#### 4.2. AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUES ET D'UNE CAMIONNETTE

20-01-09 Sur la proposition de monsieur Réginald Dionne, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Annie Fraser, directrice-générale, monsieur Gilles Desrosiers, opérateur-mécanicien ainsi que monsieur Michel Côté, maire à procéder à l'achat d'un chargeur sur roues et d'une camionnette en conformité avec le budget 2020 et les règles de gestion contractuelle qui s'appliquent.

Adoptée

**4.3. AUTORISER POUR FORMATION « PROTECTION DE LA RESSOURCE EAU POTABLE ET GESTION DES INFRASTRUCTURES »**

20-01-10 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Annie Fraser, directrice générale à assister à la formation qui porte sur la Protection de la ressource en eau potable et gestion des infrastructures et de défrayer les coûts qui en découlent.

Adoptée

**4.4. AUTORISATION DE CONCLURE UN ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'ACHAT DE GÉNÉRATRICES**

Autorisation pour conclure une entente avec les villes de Métis-sur-Mer et Mont-Joli, les municipalités de Grand-Métis, La Rédemption, Les Hauteurs, Padoue, Price, Saint-Charles-Garnier, Saint-Donat, Sainte-Flavie, Saint-Gabriel, Sainte-Jeanne d'Arc, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave-de-Métis et la MRC de La Mitis, pour faire des appels d'offres communs, pour l'achat de trois (3) génératrices et différents équipements pouvant servir lors de sinistres.

20-01-11 Il est proposé par madame Dolorès Bélanger, appuyé par madame Myleine Gauthier et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Michel Côté, maire et madame Annie Fraser, directrice-générale à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, une entente avec les villes de Métis-sur-Mer et Mont-Joli, les municipalités de Grand-Métis, La Rédemption, Les Hauteurs, Padoue, Price, Saint-Charles-Garnier, Saint-Donat, Sainte-Flavie, Saint-Gabriel, Sainte-Jeanne d'Arc, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave-de-Métis et la MRC de La Mitis, pour faire des appels d'offres communs, pour l'achat de trois (3) génératrices et différents équipements pouvant servir lors de sinistre.

Adoptée

**5. TRAVAUX MUNICIPAUX**

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-01 – CONCERNANT LA TARIFICATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DANS LE CADRE D'INCENDIE DE VÉHICULE DE NON-RÉSIDENTS**

**PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DANS LE CADRE D'INCENDIE DE VÉHICULE DE NON-RÉSIDENTS**

---

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité peut adopter des règlements en matière de sécurité;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, offre un service de combat des incendies par l'intermédiaire du Regroupement Région Mont-Joli, dont elle fait partie par entente intermunicipale.

**ATTENDU QUE** le service des incendies doit se déplacer afin de prévenir ou combattre des incendies de véhicules de non-résidents du territoire du Service de sécurité incendie, Région de Mont-Joli et qui ne contribuent pas autrement au financement du service;



**ATTENDU QU'** il est dans l'intérêt de la Ville de Mont-Joli d'imposer une tarification pour ces services et que l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale lui permet de le faire;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné par madame Francine Bezeau lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2020;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté et déposé par madame Annie Fraser à la séance ordinaire du 13 janvier 2020 et décrète ce qui suit à savoir :

**Le présent règlement porte le titre de :**

***Tarification du service de sécurité incendie dans le cadre d'incendie de véhicules des non-résidents.***

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

#### **ARTICLE 2**

Un mode de tarification consistant dans l'exigence, de façon ponctuelle, d'un prix pour l'utilisation du service des incendies desservant les municipalités faisant partie du service de sécurité incendie, Région de Mont-Joli est par le présent règlement imposé aux fins de financer une partie de ce service.

Ce mode de tarification est imposé à la suite de prestations reçues du service incendie lors d'interventions destinées à prévenir ou combattre un incendie de véhicule de non-résident sur le territoire des municipalités faisant partie du service de sécurité incendie, Région de Mont-Joli, sans égard à son implication ou sa responsabilité causant cette intervention, et qui ne contribue pas autrement au financement de ce service, et ce, afin de compenser les frais réels et les coûts inhérents à une telle intervention.

L'article 244.3 de Loi sur la fiscalité municipale précise d'ailleurs que le mode de tarification doit être lié au bénéfice reçu par le débiteur ce qui est le cas lorsqu'un non-résident reçoit les services de Sécurité incendie, Région de Mont-Joli pour un feu de véhicule.

#### **ARTICLE 3**

Ce tarif est payable par le propriétaire du véhicule qui n'habite pas le territoire de la municipalité desservie par le Service de sécurité incendie, Région de Mont-Joli, qu'il ait ou non requis le service de sécurité incendie. La facturation des services incendies est répartie de manière égale entre les parties impliquées.

#### **ARTICLE 4**

La tarification applicable aux interventions faites par le service de sécurité incendie, Région de Mont-Joli à l'intérieur des limites des municipalités faisant partie du service de sécurité incendie, Région de Mont-Joli est celle identifiée à l'annexe A du présent règlement.

Les taux horaires prévus au tableau de l'annexe A comprennent l'équipage par véhicule, les véhicules et les équipements.

Lors de la location de véhicules et équipements d'intervention, le temps compte à partir du moment où ceux-ci quittent la caserne, et ce, jusqu'au moment où tout l'équipement utilisé est en place pour une autre intervention.

Les services offerts par le personnel du service de sécurité incendie, Région Mont-Joli sont à la charge du bénéficiaire non résident du territoire du regroupement.

## **ARTICLE 5**

Le présent règlement n'est pas limitatif à d'autres dédommagements que pourrait prétendre avoir droit la Ville de Mont-Joli.

## **ARTICLE 6**

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

## **7. URBANISME**

### **7.1. AVIS FAVORABLE À LA DEUXIÈME ORIENTATION PRÉLIMINAIRE POUR LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE (DOSSIER CPTAQ NUMÉRO 412212)**

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la MRC de La Mitis a soumis le 13 avril 2016 une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la CPTAQ doit prendre en considération le contexte des particularités régionales dans l'exercice de sa compétence;

**CONSIDÉRANT QUE** des rencontres de négociation ont été tenues les 17 et 18 octobre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la CPTAQ a soumis une première orientation préliminaire le 7 avril 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet d'entente n'a pas fait l'objet d'un consensus entre les parties;

**CONSIDÉRANT QU'** une rencontre de négociation supplémentaire s'est tenue le 10 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la CPTAQ a émis une deuxième orientation préliminaire le 20 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 62.6 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la municipalité doit accorder un avis favorable à l'égard de cette nouvelle orientation préliminaire pour qu'une décision soit rendue.

### **POUR CES MOTIFS :**

20-01-12 Il est proposé par monsieur Réginald Dionne appuyé par madame Carole Ferraris et résolu à l'unanimité d'accorder un avis favorable à la deuxième orientation préliminaire émise par la CPTAQ le 20 décembre 2019 concernant la demande à portée collective, soit le dossier numéro 412212.

Adoptée

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1. AUTORISATION D'ACHAT POUR ACTIVITÉ AU LOISIR MUNICIPAL**

20-01-13 Il est proposé par madame Dolorès Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers de demander une subvention à URLS au programme loisir

actif plaisir d'hiver pour l'achat de raquette et que la municipalité contribue pour un montant maximal de 750 \$ ainsi que d'autoriser l'achat d'accessoires de cuisine pour soutenir l'activité de cuisine collective pour un montant maximal de 500 \$.

Adoptée

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU

### 9.1. DÉPÔT DU RAPPORT DU BILAN DE LA STRATÉGIE D'EAU POTABLE 2018

La direction générale dépose le rapport annuel 2018 de la stratégie d'eau potable au membre du conseil et fait une présentation sommaire des obligations reliées à cette stratégie.

## 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

20-01-14 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers de levée la séance, il est 20 h 45, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée

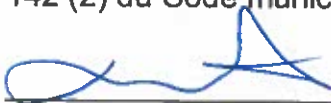


Michel Côté, maire



Annie Fraser, directrice-générale & Secrétaire-trésorière

Je, Michel Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Michel Côté, maire

Handwritten text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Handwritten text centered below the top section.

Handwritten text on the right side of the page.

Handwritten text spanning across the middle of the page.

Handwritten text block in the lower middle section.

Handwritten text on the right side, below the middle section.

Handwritten text centered below the middle section.

Handwritten text block in the lower section.

Handwritten text centered below the lower section.

Handwritten signature or text on the right side.

Handwritten signature or text block in the lower right area.

Handwritten text block in the bottom section.

Handwritten signature or text on the right side at the bottom.

DATE	#PRE	\$PRELEV	#G/L BANQ	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS					
#FACTURE		MONTANT	ESCOMPTE	NG/L-C/F	NG/L-ESC	NG/L-DEP	\$DEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL.TAXE	DEP.NET
BELL50 BELL MOBILITE INC.											
31-12-19	469	22,36-	54 11200 000								
DÉCEMBRE2019		22,36	.00	55	13100 000						
CAP50 LA CAPITALE											
31-12-19	470	379,74-	54 11200 000								
DÉCEMBRE2019		379,74	.00	55	13100 000						
FONDS50 FONDS DE SOLIDARITE FTQ											
31-12-19	471	1,422,16-	54 11200 000								
DÉCEMBRE2019		1,422,16	.00	55	13100 000						
FONDS50 FONDS DE SOLIDARITE FTQ											
31-12-19	472	1,899,30-	54 11200 000								
NOVEMBRE2019		1,899,30	.00	55	13100 000						
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-12-19	473	1,244,01-	54 11200 000								
619002349980		1,244,01	.00	55	13100 000						
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-12-19	474	238,73-	54 11200 000								
641502331902		238,73	.00	55	13100 000						
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-12-19	475	661,35-	54 11200 000								
648702074352		661,35	.00	55	13100 000						
MINI50 MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC											
31-12-19	476	9,769,65-	54 11200 000								
DÉCEMBRE2019		9,769,65	.00	55	13100 000						
MINI50 MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC											
31-12-19	477	12,550,52-	54 11200 000								
NOVEMBRE2019		12,550,52	.00	55	13100 000						
RECE50 RECEVEUR GENERAL DU CANADA											
31-12-19	478	3,836,32-	54 11200 000								
DÉCEMBRE2019		3,836,32	.00	55	13100 000						
RECE50 RECEVEUR GENERAL DU CANADA											
31-12-19	479	5,661,54-	54 11200 000								
NOVEMBRE2019		5,661,54	.00	55	13100 000						
TELU50 TELUS QUEBEC											
31-12-19	480	709,94-	54 11200 000								
DÉCEMBRE 2019		709,94	.00	55	13100 000						
TELU50 TELUS QUEBEC											
31-12-19	481	68,13-	54 11200 000								
DÉCEMBRE2019		68,13	.00	55	13100 000						
-----											
13 PRELEV.		38,463,75-			.00						
*TOT. FACT.*		38,463,75	.00		.00		.00	.00	.00	.00	.00

DATE 30-12-2019 14:45:01  
 IMPRIME LE: 06-01-2020  
 MUN. STE-ANGELE-DE-MERICI

JOURNAL DES DEBOURSES

PAGE 8

PERIODE: 2019 -12

#SEQ JOURNAL: 705

DATE	#PRE	\$PRELEV	#G/L BANQ	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS					
#FACTURE		MONTANT	ESCOMPTE	#G/L-C/P	#G/L-ESC	#G/L-DEP	SDEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL.TAXE	DEP.NET

SOMMAIRE DES REPARTITIONS

G/L #	DATE/COMPT	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
C 54 11200 000		BANQUE - COMPTE GENERAL	38,463.75-	
C 55 13100 000		FOURNISSEURS	38,463.75	
		*** TOTAL ***		.00

2

DATE 30-12-2019 14:45:00

JOURNAL DES DEBOURSES

PAGE 1

IMPRIME LE: 06-01-2020

MUN. STE-ANGELE-DE-MERICI

PERIODE: 2019 -12

#SEQ JOURNAL: 704

DATE	#CHQ	\$CHEQUE MONTANT	#G/L BANQ ESCOMPTE	TAXE #G/L-C/P	TOTAL #G/L-ESC	REPARTITIONS				
						#G/L-DEP	\$DEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL.TAXE
DESRO50 GILLES DESROSIERS										
13-12-19	7036	573.04-	54 11200 000							
19-12-273		114.44	.00	55 13100 000						
2019-12-07		249.99	.00							
3-5 DÉCEMBRE		208.61	.00							
SCF50 S.C.F.P. SECTION LOCALE 1142										
13-12-19	7037	515.66-	54 11200 000							
NOVEMBRE2019		515.66	.00	55 13100 000						
RFSO50 LA RESSOURCE										
13-12-19	7038	25.00-	54 11200 000							
19-12-280		25.00	.00	55 13100 000						
CENTR50 CENTRAIDE B-S-L										
13-12-19	7039	25.00-	54 11200 000							
19-12-279		25.00	.00	55 13100 000						
FRASER50 ANNIE FRASER										
13-12-19	7040	152.24-	54 11200 000							
C.2019		83.25	.00	55 13100 000						
DÉCEMBRE2019		68.99	.00							
BELL25 BELL MOBILITÉ INC.										
18-12-19	7041	65.29-	54 11200 000							
DÉCEMBRE2019		65.29	.00	55 13100 000						
BUAN25 BUANDERIE BLANCHON										
18-12-19	7042	61.11-	54 11200 000							
54463		20.37	.00	55 13100 000						
54529		20.37	.00							
115834		20.37	.00							
WURT50 WURTH CANADA LTÉE										
18-12-19	7043	76.60-	54 11200 000							
23758321		76.60	.00	55 13100 000						
XERO50 XEROX CANADA LTEE										
18-12-19	7044	249.53-	54 11200 000							
F5512245		249.53	.00	55 13100 000						
VITR50 VITRERIE MONT-JOLI INC.										
18-12-19	7045	31.91-	54 11200 000							
58254		31.91	.00	55 13100 000						
RHSO50 RH SOLUTIONS										
18-12-19	7046	206.96-	54 11200 000							
9454		206.96	.00	55 13100 000						
REGI75 AVIS DE MUTATION										
18-12-19	7047	20.00-	54 11200 000							
201903204652		20.00	.00	55 13100 000						
PROM60 PROMARK-TELECON INC.										





DATE	#CHQ	\$CHEQUE	#G/L BANQ	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS					
#FACTURE		MONTANT	ESCOMPTE	#G/L-C/P	#G/L-ESC	#G/L-DEP	\$DEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL. TAXE	DEP.NET
FCL0027952		528.55	.00								
TRAC50 PIÈCES DE CAMION BSL INC.											
18-12-19	7059	98.33-	54 11200 000								
252102093		98.33	.00			55	13100 000				
AS2000 L'AS DU CAMION 2000 INC.											
18-12-19	7060	1,090.37-	54 11200 000								
180671		554.63	.00			55	13100 000				
180907		535.74	.00								
AIC25 AIR LIQUIDE CANADA INC.											
18-12-19	7061	202.04-	54 11200 000								
70847712		26.76	.00			55	13100 000				
70849670		95.66	.00								
70864310		79.62	.00								
DICK50 DICKNER INC.											
18-12-19	7062	241.74-	54 11200 000								
111211706		212.50	.00			55	13100 000				
11062242		21.79	.00								
062243		7.45	.00								
BLAIN50 DOMINIQUE BLAIN											
18-12-19	7063	288.03-	54 11200 000								
DÉCEMBRE		288.03	.00			55	13100 000				
BERNIE50 NADIA-JULIE BERNIER											
20-12-19	7064	63.18-	54 11200 000								
AOUT-DÉC2019		63.18	.00			55	13100 000				
RESTO50 RESTO HYDRAULIQUE ENR.											
20-12-19	7065	338.22-	54 11200 000								
76409		161.06	.00			55	13100 000				
76494		134.28	.00								
76504		39.23	.00								
76518		3.65	.00								
GROU33 GAZ-O-BAR											
20-12-19	7066	3,556.66-	54 11200 000								
620118536		526.76	.00			55	13100 000				
62019526		351.08	.00								
62190992		1,036.18	.00								
62319088		413.38	.00								
62369844		585.88	.00								
370734		643.38	.00								
SECU75 SECURITÉ B.S.L. LTÉE											
20-12-19	7067	622.42-	54 11200 000								
458473		622.42	.00			55	13100 000				
SECU75 SECURITÉ B.S.L. LTÉE											
20-12-19	7067	622.42	54 11200 000								
458473		622.42-	.00			55	13100 000				

DATE 30-12-2019 14:45:00  
 IMPRIME LE: 06-01-2020  
 MUN. STE-ANGELE-DE-MERICI

JOURNAL DES DEBOURSES

PAGE 4

PERIODE: 2019 -12

#SEQ JOURNAL: 704

DATE	#CHQ	\$CHEQUE	#G/L BANQ	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS					
#FACTURE		MONTANT	ESCOMPTE	#G/L-C/P	#G/L-ESC	#G/L-DEP	SDEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL.TAXE	DEP.NET
SECU75 SECURITE B.S.L.. LTÉE											
20-12-19	7060	622.42-	54 11200 000								
	458473	622.42	.00	55 13100 000							
SCF50 S.C.F.P. SECTION LOCALE 1142											
30-12-19	7069	368.17-	54 11200 000								
	DÉCEMBRE2019	368.17	.00	55 13100 000							
ALC25 AIR LIQUIDE CANADA INC.											
30-12-19	7070	137.98-	54 11200 000								
	70888000	137.98	.00	55 13100 000							
BUAN25 BUANDERIE BLANCHON											
30-12-19	7071	20.37-	54 11200 000								
	51648	20.37	.00	55 13100 000							
CENT50 LA COOP PURDEL											
30-12-19	7072	39.71-	54 11200 000								
	FCK0293700	20.67	.00	55 13100 000							
	FCK0293969	19.04	.00								
CREV50 CREVIER LUBRIFIANTS INC											
30-12-19	7073	72.32-	54 11200 000								
	865821	72.32	.00	55 13100 000							
DEPA50 DEPANNEUR L'ESSENTIEL INC.											
30-12-19	7074	426.19-	54 11200 000								
	4948	426.19	.00	55 13100 000							
DICK50 DICKNER INC.											
30-12-19	7075	50.69-	54 11200 000								
	11122791	50.69	.00	55 13100 000							
DESRO50 GILLES DESROSIERS											
30-12-19	7076	831.01-	54 11200 000								
	031198	69.98	.00	55 13100 000							
	1935162	194.27	.00								
	2922712	192.84	.00								
	7592326	10.10	.00								
	RONA	136.26	.00								
	RONA-GARAGE	227.56	.00								
GROU33 GAZ-O-BAR											
30-12-19	7077	747.50-	54 11200 000								
	62524686	747.50	.00	55 13100 000							
MRCM50 MRC DE LA MITIS											
30-12-19	7078	11.55-	54 11200 000								
	36534	11.55	.00	55 13100 000							
MALL50 MALLETTTE											
30-12-19	7079	1,511.92-	54 11200 000								
	30-11-2019	1,511.92	.00	55 13100 000							
PURO50 PUROLATOR COURIER LTD											

DATE	#CHQ	SCHEQUE MONTANT	#G/L BANQ ESCOMPTE	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS									
				#G/L-C/P	#G/L-ESC	#G/L-DEP	SDEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL. TAXE	DEP.NET				
30-12-19	7080	5.50-	54 11200 000												
	443399547	5.50	.00	55 13100 000											
RESTO50 RESTO HYDRAULIQUE ENR.															
30-12-19	7081	622.08-	54 11200 000												
	76548	622.08	.00	55 13100 000											
XERO50 XEROX CANADA LTEE															
30-12-19	7082	649.22-	54 11200 000												
	F55247260	515.85	.00	55 13100 000											
	L43711241	133.37	.00												
PURO50 PUROLATOR COURIER LTD															
30-12-19	7083	11.00-	54 11200 000												
	443335695	11.00	.00	55 13100 000											
RHS050 RH SOLUTIONS															
30-12-19	7084	51.17-	54 11200 000												
	9500	51.17	.00	55 13100 000											
ATEL50 ATELIERS DE RENOVATION RP LTEE															
2-19	999999	.00	54 11200 000												
	0784013	510.08-	.00	55 13100 000											
	0784014	11.28	.00												
	0784015	2.29	.00												
	0784274	19.53	.00												
	0784407	30.77	.00												
	0784421	10.34	.00												
	0784424	4.58	.00												
	0784722	178.54	.00												
	0784783	6.80	.00												
	0784791	105.10	.00												
	0784853	4.53	.00												
	1121622	10.29	.00												
	1122771	42.01	.00												
	1122772	5.34	.00												
	112769	78.68	.00												
JPRE50 J.P. REPARATIONS TRANS-METAL															
11-12-19	999999	.00	54 11200 000												
	2013	19.80-	.00	55 13100 000											
	4067	19.80	.00												
-----															
	52 CHEQUES	23,143.54-			.00										
	FACT.*	23,143.54	.00		.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00

SOMMAIRE DES REPARTITIONS

G/L #	DATE/COMPT	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
C 54 11200 000		BANQUE - COMPTE GENERAL	23,143.54-	
C 55 13100 000		FOURNISSEURS	23,143.54	

DATE 30-12-2019 14:45:00  
IMPRIME LE: 06-01-2020  
MUN. STE-ANGELE-DE-MERICI

JOURNAL DES DEBOURSES

PAGE 6

PERIODE: 2019 -12

#SEQ JOURNAL: 704

DATE	#CHQ	\$CHEQUE	#G/L BANQ	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS					
#FACTURE		MONTANT	ESCOMPTE	#G/L-C/P	#G/L-ESC	#G/L-DEP	\$DEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL. TAXE	DEP.NET

\*\*\* TOTAL \*\*\*

.00

2

DATE 31-12-2019 15:11:00  
IMPRIME LE: 06-01-2020  
MUN. STE-ANGELE-DE-MERICI

JOURNAL DES DEBOURSES

PAGE 1

PERIODE: 2019 -12

#SEQ JOURNAL: 706

DATE	#CHQ	\$CHEQUE	#G/L BANQ	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS					
#FACTURE		MONTANT	ESCOMPTE	#G/L-C/P	#G/L-ESC	#G/L-DEP	\$DEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL.TAXE	DEP.NET

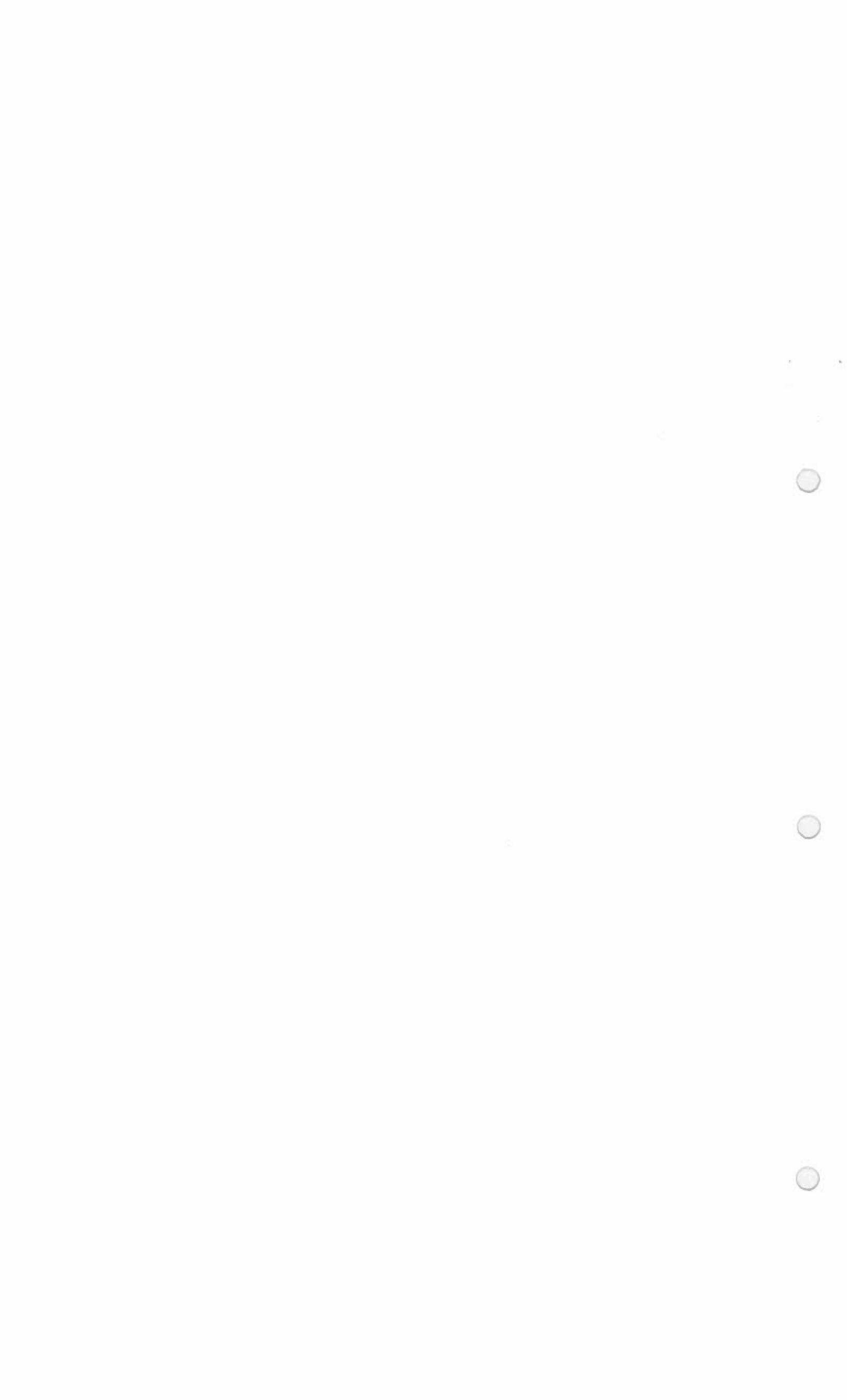
ENTR20 ENTREPRISES CLAVEAU LTÉE

31-12-19	7085	542,208.03-	54 11200 000								
0002783		542,208.03	.00	55 13100 000							

1 CHEQUE		542,208.03-			.00						
*TOT. FACT.*		542,208.03	.00		.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00

SOMMAIRE DES REPARTITIONS

G/L #	DATE/COMPT	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
C 54 11200 000		BANQUE - COMPTE GENERAL	542,208.03-	
C 55 13100 000		FOURNISSEURS	542,208.03	
		*** TOTAL ***		.00



2

DATE 31-12-2019 15:54:00  
IMPRIME LE 15-01-2020  
MUN. STE-ANGELE-DE-MERICI

JOURNAL DES DEBOURSES  
LISTE SEULEMENT  
PERIODE: 2019 -12

PAGE 1  
#SEQ JOURNAL: 707

DATE	#CHQ	\$CHEQUE	#G/L BANQ	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS					
#FACTURE		MONTANT	ESCOMPTE	#G/L-C/P	#G/L-ESC	#G/L-DEP	\$DEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL.TAXE	DEP.NET
SECU75 SECURITE B.S.L. LTÉE											
20-12-19	7068	622.42	54 11200 000								
NOTE: Pas le bon fournisseurs											
458473		622.42-	.00	55 13100 000							
OFF150 OFFICE HABITATION DE LA MITIS											
31-12-19	7089	7,314.00-	54 11200 000								
2019-1		7,314.00	.00	55 13100 000							
SECU50 SECURITE MEDIC											
31-12-19	7090	622.42-	54 11200 000								
458473		622.42	.00	55 13100 000							
-----											
3 CHEQUES		7,314.00-			.00						
*TOT. FACT.*		7,314.00	.00		.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00

SOMMAIRE DES REPARTITIONS

G/L #	DATE/COMPT	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
C 54 11200 000		BANQUE - COMPTE GENERAL	7,314.00-	
C 55 13100 000		FOURNISSEURS	7,314.00	
*** TOTAL ***			.00	

